

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°12

OBJET : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

1 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

18/02/25

Publication le :

18/02/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le onze février deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-François TEIL (à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

Le ou les membres absent(s) : Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Vu l'Avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales réunie le 03/02/2025,

Après présentation du rapport d'orientations budgétaires, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaires.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET



Pièce jointe : ROB

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2025

Conseil municipal du 11 février 2025

Département du Rhône.
Arrondissement de Villefranche



69550

SOMMAIRE

- 1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)
- 2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL
 - a. Situation globale
 - b. Loi de finances pour 2025
 - c. Contexte local
- 3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE
 - 3-1 –Section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Etat des indemnités des élus versées en 2024
 - iv. Autres dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Evolution de la fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
 - c. Evolution du Résultat de fonctionnement
 - i. Evolution du résultat de gestion
 - ii. Evolution du résultat comptable
 - d. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2019 à 2024
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute
 - 3-2 – Section d'investissement
 - a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2019 à 2024
 - b. Programmation des investissements 2025
 - i. Projets d'investissement 2025
 - ii. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
 - c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2025
- 4- DETTE
 - a. Evolution des annuités d'emprunts 2019 à 2025
 - b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er}/01/2025
 - c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2020
- 5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC
 - a) Le Centre Municipal de Santé
 - b) La ZAC de Coucy

1- Cadre juridique et objectifs du Débat d'orientation budgétaire : art L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :
Programmation des investissements

ROB

Les orientations budgétaires : évolution révisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (Concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

La structure et la gestion de la dette

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇨ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇨ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇨ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2- Contexte économique et social général

a. Situation globale

Contexte mondial /européen

Etats-Unis : croissance à 3% // zone euro : <1% // Chine < 5%

Les banques ont entamé un cycle de baisse des taux

Guerre Ukraine, conflit Moyen-Orient et élection de Donald Trump rendent les prévisions difficiles (droits de douane appliqués à l'Europe qui conduirait à une baisse du PIB ?)

Europe : gouvernements fragiles en France et en Allemagne

Croissance prévisionnelle de +0.3% en zone euro avec une forte hétérogénéité entre les pays

Contexte français :

France : effet JO sur la croissance en 2024 // Inflation : 2.3% en 2024 et 1.7% en 2025

Emploi salarié et croissance des salaires stables en 2024. Taux de chômage > moyenne européenne. Taux d'activité 74.5% = niveau historique

Déficit public : 4.7% en 2022, 5.5% du PIB en 2023 et 6.1% attendu en 2024 (baisse d'impôts > 10 milliards €, hausse des dépenses publiques > inflation, faible croissance des prélèvements obligatoires)

b. Loi de finances pour 2025

Objectif PLF 2025 initial : ramener le déficit public à 5%. Effort de 41.3 milliards de réduction des dépenses et 19.3 milliards de hausses d'impôts et croissance PIB 1.1%

⇒ Fonds de réserve, baisse du fonds vert de 60%, baisse du taux de FCTVA...

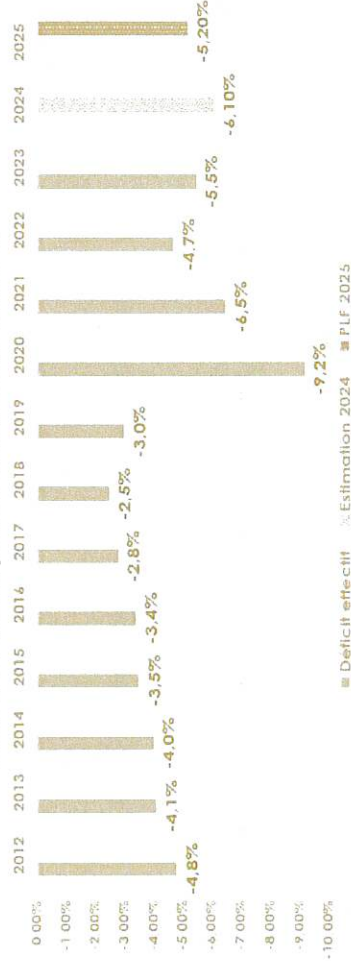
Juin 2024 : élections européennes - Dissolution de l'AN- Elections législatives // Septembre 2024 : formation d'un gouvernement //5/12/2024 : démission du gouvernement

Fin décembre : adoption d'une loi spéciale en attendant l'élaboration d'un véritable budget pour 2025 => Budget 2024 reconduit à l'identique : reconduction des autorisations d'engagement ouvertes dans le budget 2024 : DGF identique à 2024, dotations d'investissement en attente, effort demandé aux collectivités

Fin janvier : Reprise de l'analyse du PLF « Barnier » amendée par les parlementaires – adoption par le Sénat fin janvier 2024

31/01/2025 : adoption du PLF en commission mixte paritaire (en attente du vote ou non de la motion de censure + vote 49-3 le 5/02/2025)

Evolution déficit public structurel en % du PIB



c. Contexte local

Budgets de la COR :

Principal, Déchets, Assainissement, Abattoir, économie, énergies, eau potable, loisirs

2023 : taux d'épargne brute 17.5%

Capacité de désendettement de la COR en 2023 : 4.5 ans

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement : hausse du taux de la TEOM, revalorisation du produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques, prévention des inondations en 2023
Dotations de l'Etat stables

Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général en hausse du fait de la hausse des dépenses énergétiques (+ 819k€) et personnel (+639k€)

Personnel : au 31/12/2023 : 178 agents sur emplois permanents dont 40% de contractuels : 24% cat A, 42% cat B et 34% cat C. => difficultés de recrutement sur les métiers en tension : MNS, informatique, finances...)

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT :

2023 : investissement de 10 027k€ ⇔ 2022 : réhabilitation de l'Ecomusée du Haut Beaujolais, piscine de Cours, déchets (acquisition camion, abattoir, acquisition atelier et avancée du projet de réhabilitation)

MUTUALISATION : Services communs: assistant de prévention : 4 656.87€ (4 541.84 € en 2023) / formation : 104 € (fin du service commun formation en 2023) /

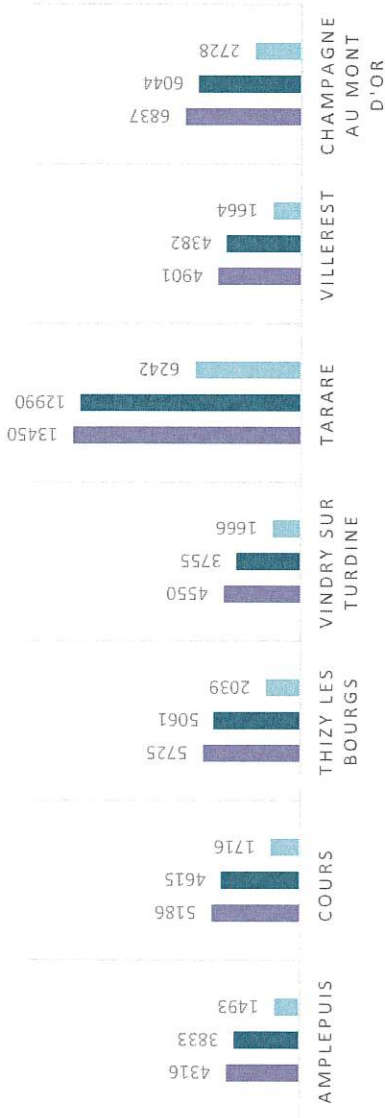
ADS : 22 968€ (17 404€ en 2023) / conseil énergie partagé (0€ en 2024) / assistance passation marchés publics : 3 630€

REVITALISATION CENTRE-BOURG : 1 poste cheffe de projet + 1 CDD chargé de mission « *Petites Villes de Demain* » : 4 671€

CHIFFRES DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€

■ PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT

■ dont : charges de personnel



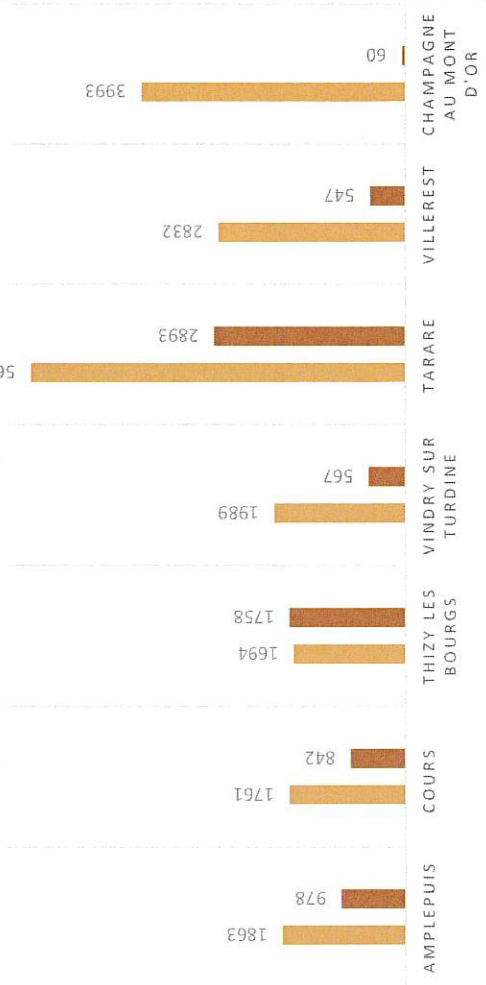
CHIFFRES DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€ - CAF ET ENCOURS DE DETTE

■ Capacité d'autofinancement = CAF ■ Encours total de la dette au 31/12/N



CHIFFRES DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€ - IMPÔTS LOCAUX ET DGF

■ impôts locaux ■ dotation globale de fonctionnement



3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

3-1 – Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges fonctionnement

CHARGES A CARACTERE GENERAL + 115 500 €

(+9% / 2023)

2024 : énergies- combustible : + 69 000 € / 2023 (dont 58000 € GAZ hiver plus long) **cf. plan de sobriété**
 FOURNITURES Serv Techniques : + 6 000 € / 2023
 ENTRETIEN BATIMENTS- TERRAINS : + 1 800€/2023 (en 2024 : dont 30 800 € passage LED bât communaux)
 FONCT. SERVICES : + 1 5000 € (Poste – téléphone- serv communs COR – regie cimetière)
 LOCATION IMMO : - 22 000 € (Vallée)
 ASSURANCE Multirisque : + 7 800 € / 2023
 CONTENTIEUX : + 8 000 €

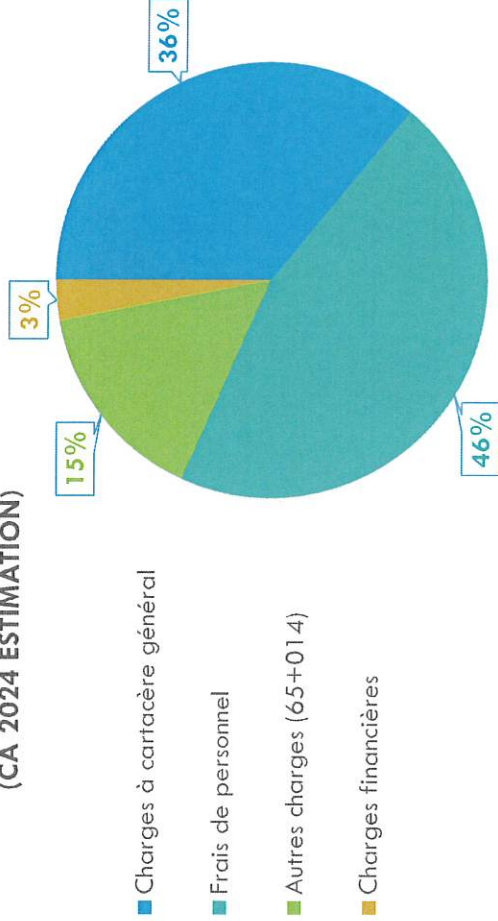
2025 : EVENEMENTIEL : + 25 600 € DAUPHINE
 prévision baisse prix Kwh ELECTRICITE – 30% + changement éclairages bâtiments mais hausse GAZ
 Hausse coût téléphonie sortie du contrat KOESIO
 Hausse coût abonnement roannaise de l'eau
 + value compétence informatique

CHARGES DE PERSONNEL + 140 000 €

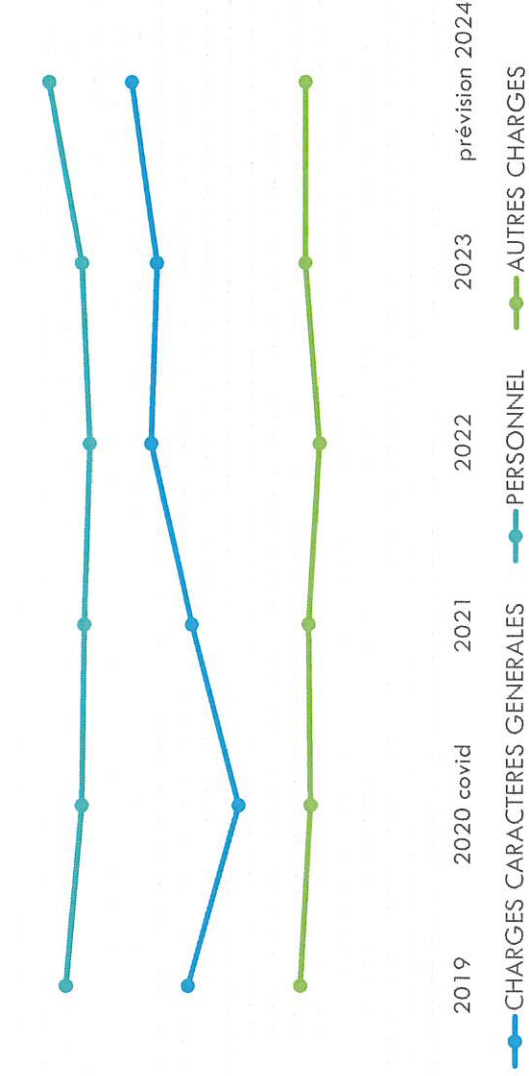
(+9% / 2023)

moyenne ETP 2024 38,89
 Moyenne ETP 2023 36,52

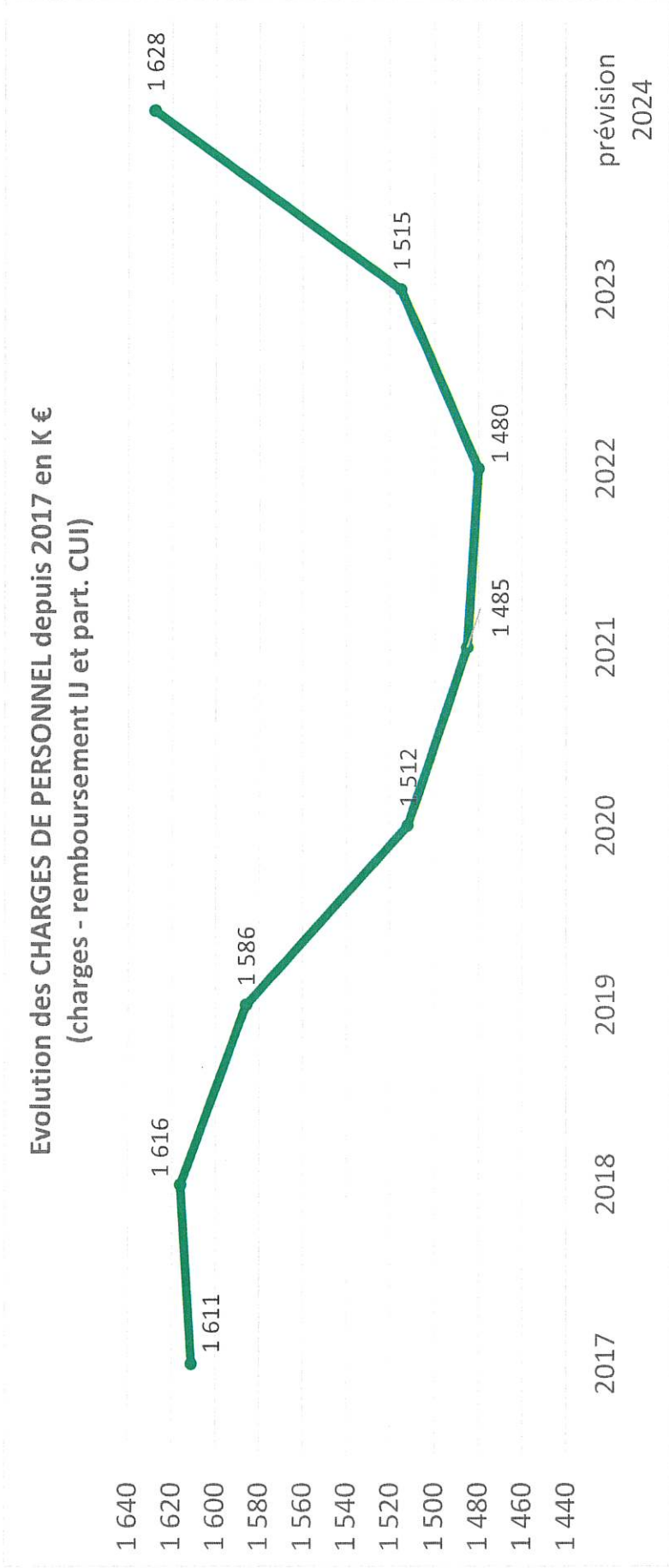
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2024 ESTIMATION)



EVOLUTION DES CHARGES COURANTES DE 2019 à 2024



ii. Evolution des charges de personnel



Commentaire :

➤ **CHARGES DE PERSONNEL : + 140 000 € (+ 9% / 2023)**

2024 : moyenne ETP 2024 38,89 (Rappel moyenne ETP 2023 36,52)

REMUNERATION TITULAIRES : + 56 000 € (titularisation 4 agents TECH + 1 MEDIA / DEPART : 1 ATSEM + 1 ADMIN + 1 ECOLE / PPA = 21 500 €)

REMUNERATION NON TITULAIRES : + 33 700 € (PPA = 1 400 € / 8000€ agent recenseur / 2 CDD MEDIA + 1 CDD ATSEM + CDD TECH puis Titularisation + Non remplacement départ en retraite 1 agent adm.)

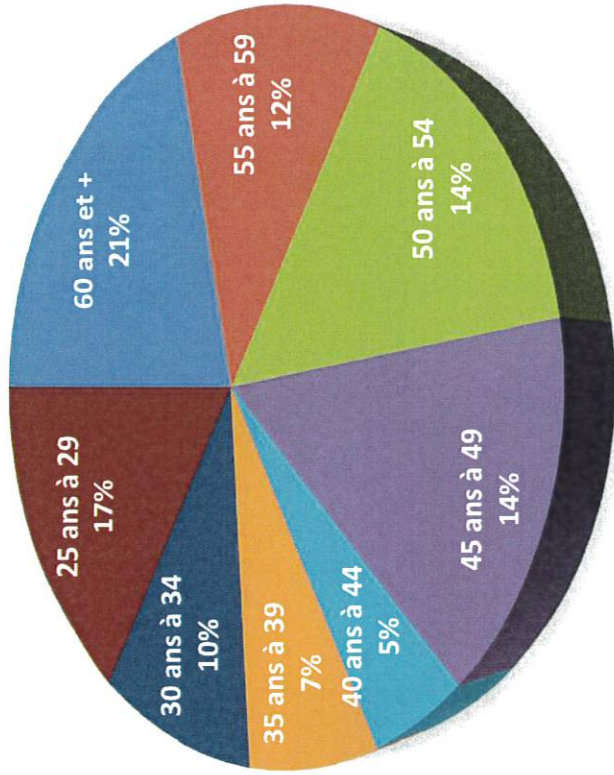
REMUNERATION CUI – APPRENTI : + 21 200 € (1 CUI + 1 APPRENTI)

2025: 1 départ en retraite non remplacé au service ESP VERT

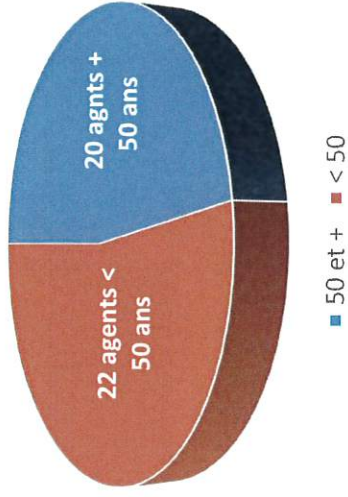
Poursuite du travail pour augmenter l'attractivité de la commune : mise en place prévoyance – refonte RIFSEEP – mutuelle en 2026...

Hausse cotisation patronale CNRACL +3points par an pendant 3 ans ? maladie ? jours de carence ?

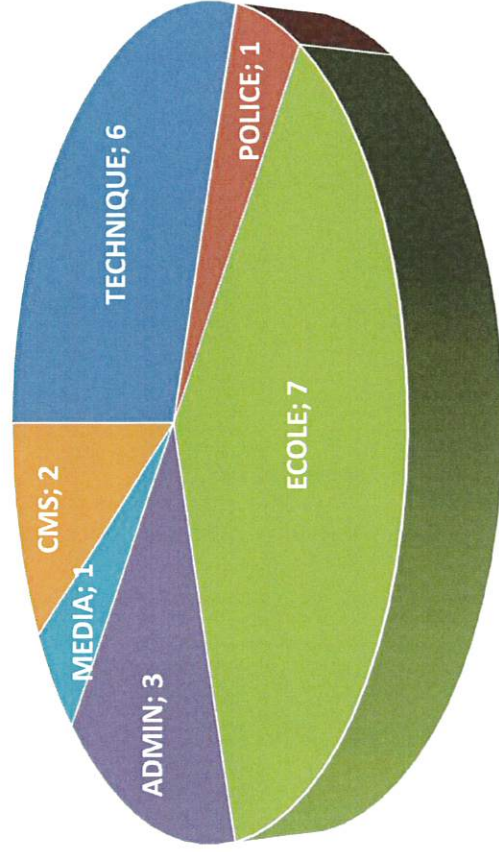
Répartition des agents titulaires et contractuel d'un an minimum par âge au 31/12/2025



48 % des agents ont 50 ans et plus au 31/12/2025



Répartition par service des agents de 50 ans et +

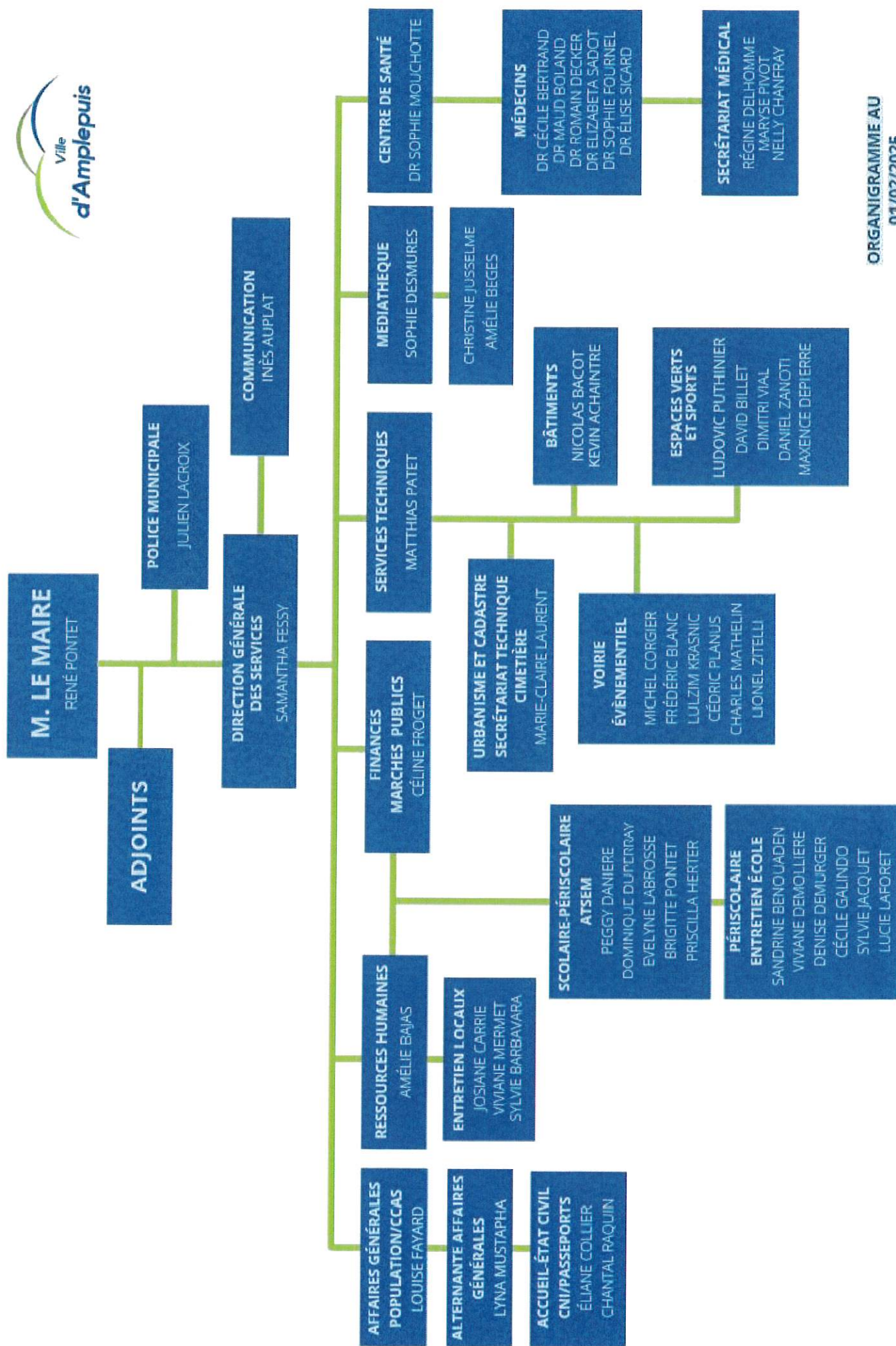


COMMENTAIRE :

La masse salariale est équilibrée, avec environ la moitié des agents de - 50 ans et l'autre moitié de 50 ans et plus.

La majorité des cinquantenaires travaillent au service TECHNIQUE et dans les ECOLES.

Perspective de départs en 2025 : 4 agents (2 écoles + 1 médiathèque + 1 technique)



iii. Etat des Indemnités des élus versées en 2024

ETAT ANNUUEL 2024 des indemnités perçues par les élus municipaux

Nom	Prénom	COMMUNE		EPCI		Syndicat	
		Fonction	Montant brut	Fonction	Montant brut	Fonction	Montant brut
AUGAY	Lydie	6ème Adjoint	5 425,80 €				
BURNICHON	Henri	5ème Adjoint	5 425,80 €				
GELIN	Corinne	Conseiller délégué	5 425,80 €				
GUEYDON	Simone	2ème Adjoint	10 851,72 €				
LACROIX	Eric	1er Adjoint	10 851,72 €			Vice-Président	8 740,56 €
PIERRAT	Laurence	Conseiller délégué	5 425,80 €				
PONTET	René	Maire	27 129,36 €	Vice-Président	19 548 €	Vice-Président	9 223,92 €
ROUGE	Peggy	4ème Adjoint	10 851,72 €				
THOLIN	Thierry	3ème Adjoint	10 851,72 €				

iv. Autres dépenses de fonctionnement

Subventions aux associations depuis 2019 en K €

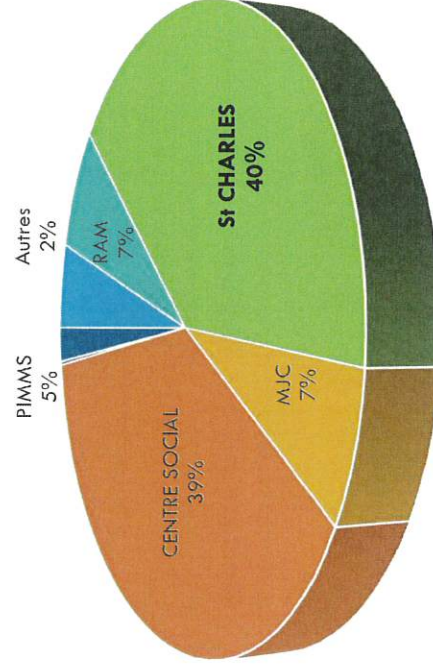


Commentaire :

2024 : MJC subvention exceptionnelle allouée + 6000 €/ ECOLE St CHARLES révision des modalités de calcul subvention garderie-étude – 4500 € / MUTUELLE BOUT D'CHOU fin de fonctionnement de l'association au 31/12/2024 – 1 700 € et reprise de l'activité par le Centre Social du Parc.

Prévisions 2025 : hausse de la subvention MJC : + 5000€ objectif de stabilité des dépenses tout en soutenant le tissu associatif et commercial (soutien humain, matériel...)

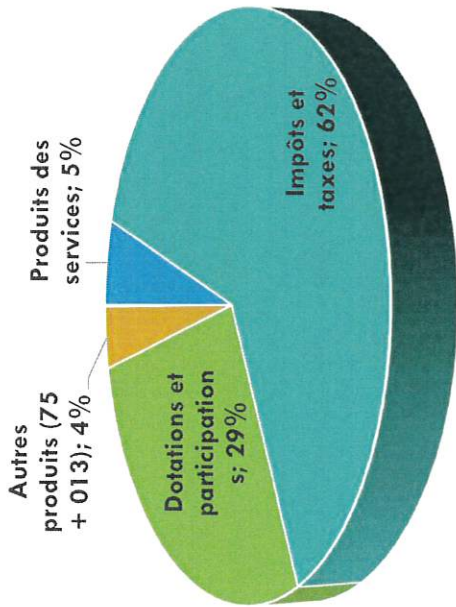
Subventions versées en 2024 (compte 6574 et 6558)



b. Recettes de fonctionnement

i. Evolution des produits de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2024 prévision)



Commentaire :

2024 : Les bases fiscales ont été revalorisées de 3,9% en 2024.

Enorme baisse de l'encaissement des droits de mutations - 92 000 € / 2023

2025 : revalorisation des bases fiscales de 1,7% (attend vote loi de finances)

Droit de mutation au BP 2025 = 0 € car inconnu

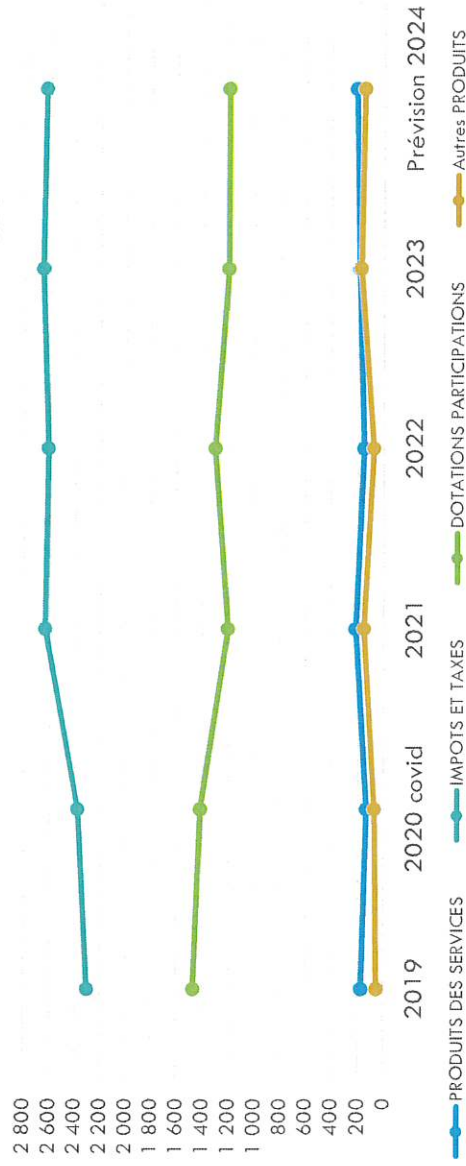
Renonciation à loyer la poste : 1 550€

Hausse recettes garderie/cantine suite changements tarifs

Recettes de fonctionnement :

Fiscalité locale (taxes foncières et habitation, taxe additionnelle sur droits de mutation, taxe d'aménagement, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
+ Dotations et participations
+ produits exceptionnels
+ produits des services

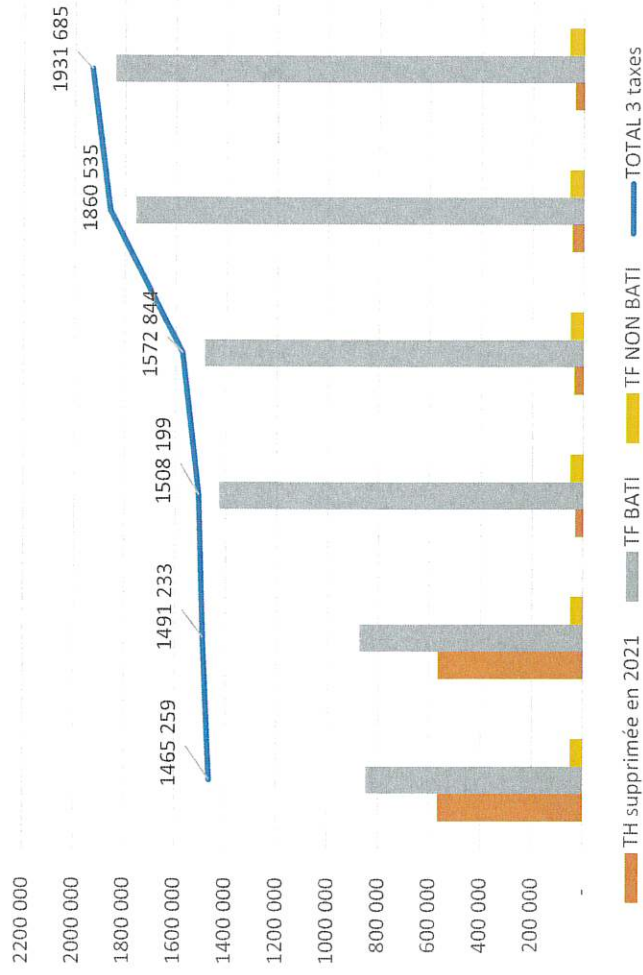
EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2024



	TH-TF	ATTRIBUTION COMPENSATION	ATTRIBUTION SOLIDARITE	PEREQUATION	TAXE MUTATION
2021	1 605 979.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	69 169.00 €	149 948.20 €
2022	1 748 429.00 €	400 006.69 €	187 046.04 €	71 567.00 €	179 272.21 €
2023	1 863 085.00 €	400 006.69 €	187 045.96 €	67 718.00 €	110 559.77 €
2024	1 931 945.00 €	400 006.69 €	187 046.00 €	63 942.00 €	18 454.00 €

ii. Evolution de la fiscalité

Evolution produits des 3 TAXES LOCALES depuis 2019



Seules les bases augmentent en fonction de : **+ 1,7 % annoncé en 2025**

Les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2015

Les taux d'imposition sur la commune sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 36.43%

Pour 2025, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale.

Evolution de l'effort fiscal depuis 2019

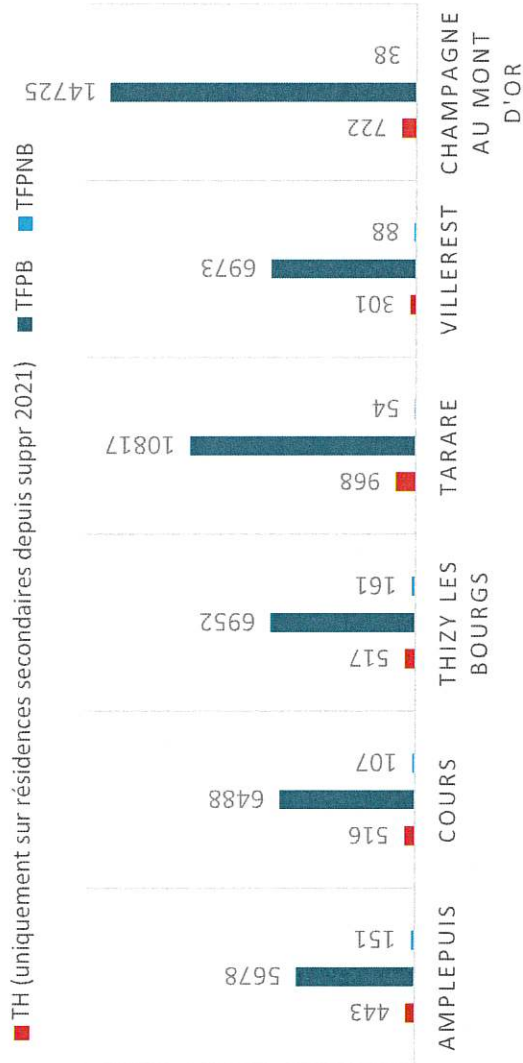


Effort fiscal : mesure la pression fiscale

Niveau moyen communes de la strate : 1.158

Amplepuis : 1.054 en 2024

FISCALITÉ DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€ BASES DES IMPÔTS LOCAUX

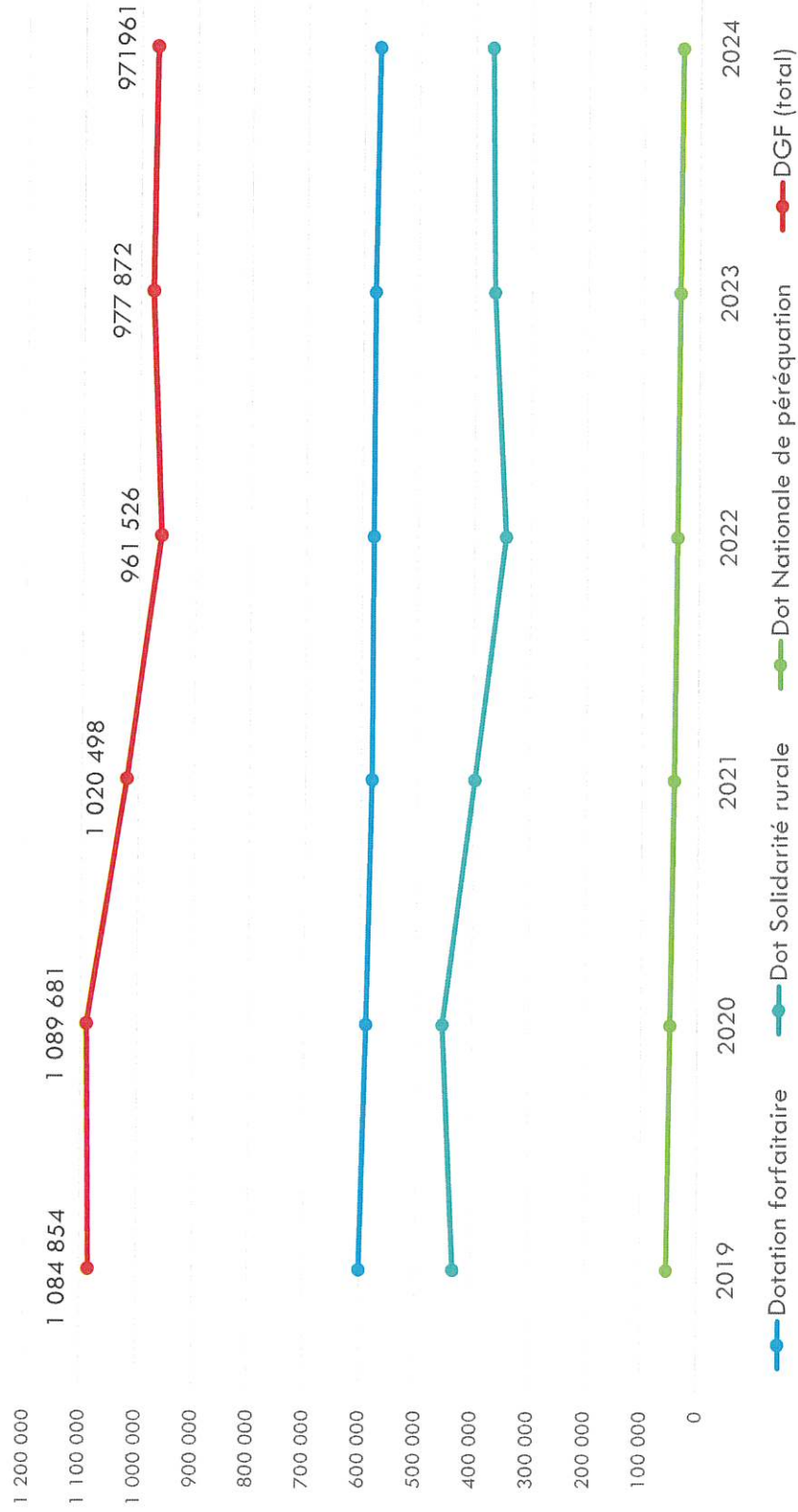


PRODUITS FISCAUX DES COMMUNES 2023 EN MILLIERS D'€



iii. Concours de l'Etat

Evolution des concours de l'Etat depuis 2019 (DGF)



Depuis 6 ans c'est 1 13 000 € de DGF en moins versée par l'ETAT (principalement DOT. SOLIDARITE RURALE)
 Fixé chaque année par l'Etat dans la Loi de finances

en 2024 – 6 000 € de DGF // 2023

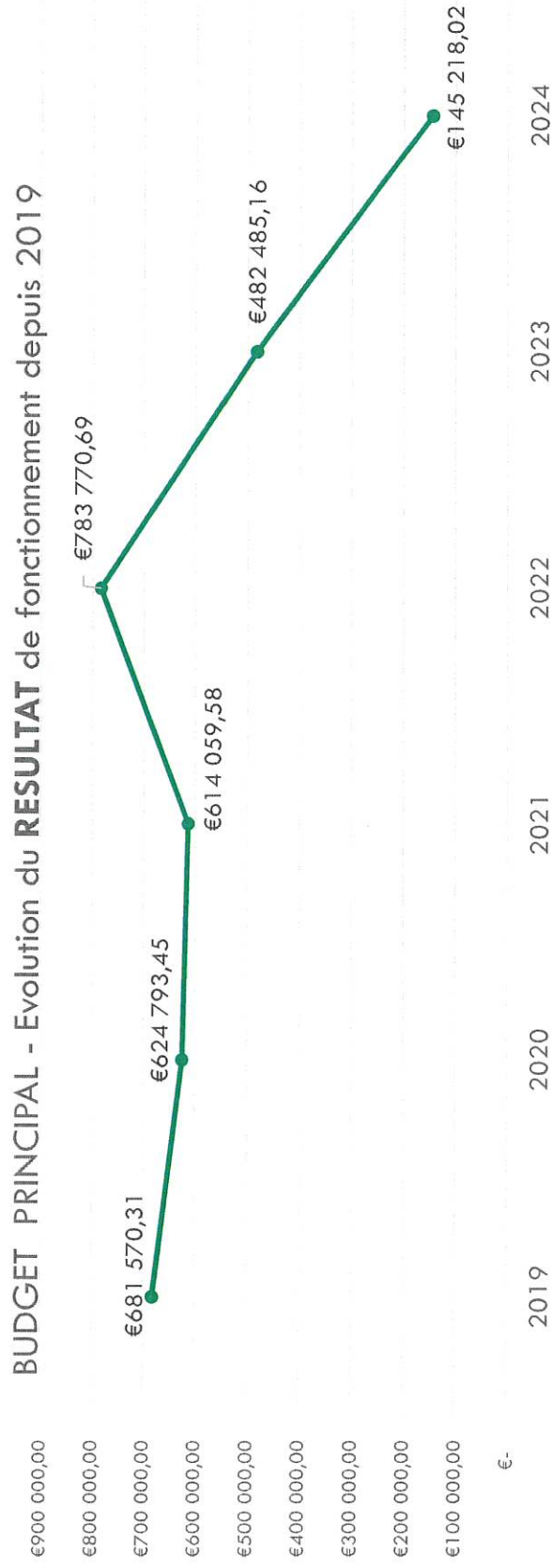
c. Evolution du RESULTAT de fonctionnement

i. Evolution du résultat de gestion depuis 2018



Evolution de la section de FONCTIONNEMENT par rapport à 2023 :
DEPENSES + 258 000 €
RECETTES - 20 000 €
= baisse du RESULTAT

ii. Résultat comptable de la section de fonctionnement depuis 2019



DEPENSES EN HAUSSE / 2023

dont CHAP 011	115 500,00 €
<i>dont augmentation fluides NRI</i>	<i>69 000,00 €</i>
dont CHAP 012 - PERSONNEL	140 000,00 €
dont CHAP 042 - PROVISION CONTENTIEUX ESSA-FAUBOURG-INTER	283 000,00 €

RECETTES EN HAUSSE / 2023

REPORT RESULTAT N-1	381 000,00 €
dont CHAP 70 - SERVICES RENDUES	26 600,00 €
dont 73111 - recettes impôts locaux	69 000,00 €
dont 73123 - perte de droits de mutation	92 000,00 €
dont CHAP 77 (indemnité assurance en 2023 de 98000 €)	98 000,00 €

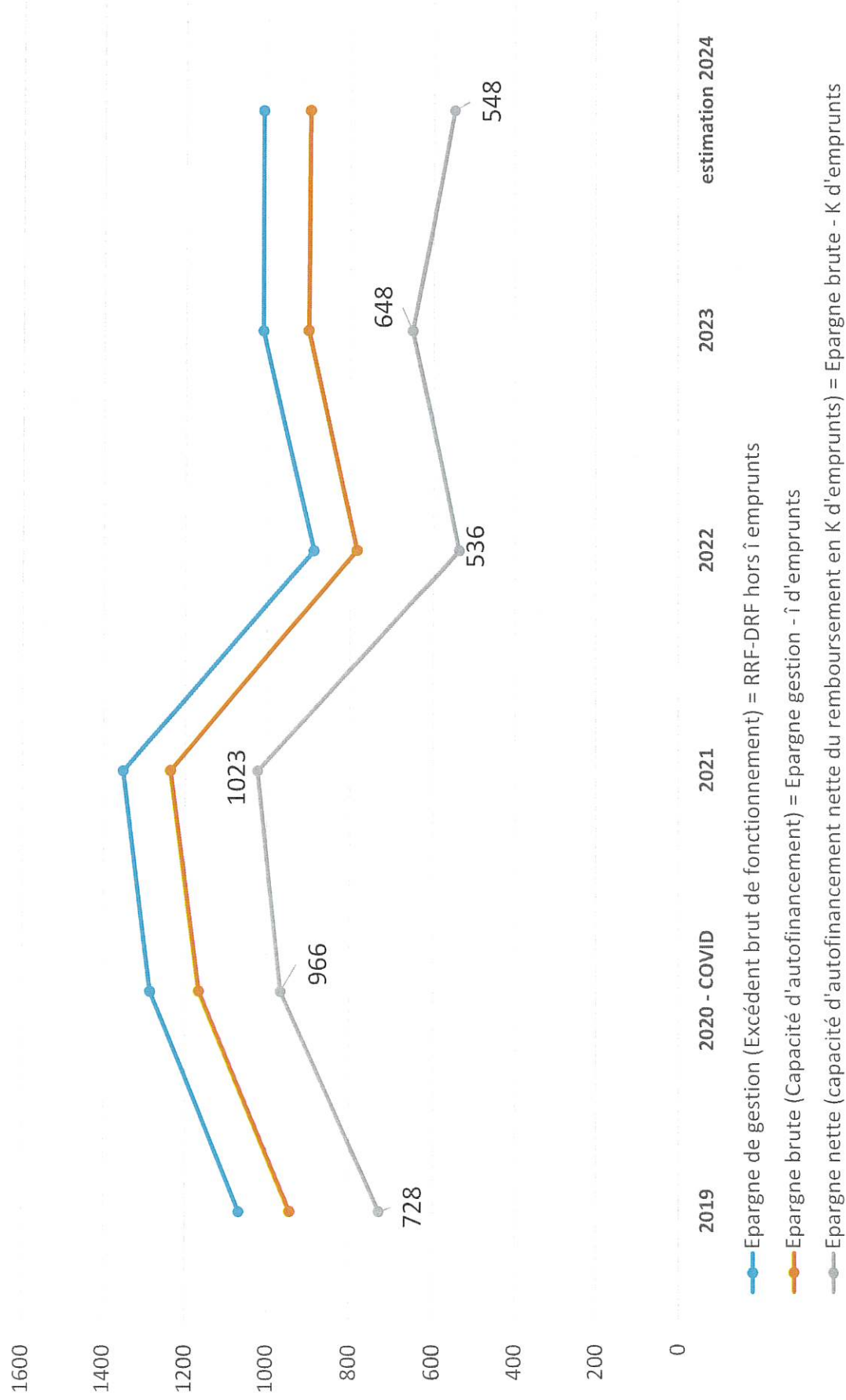
ANALYSE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT par rapport à 2023 :

Evolution du RESULTAT / 2023	- 337 300,00 €
-------------------------------------	-----------------------

d. Evolution des indicateurs et ratios financiers

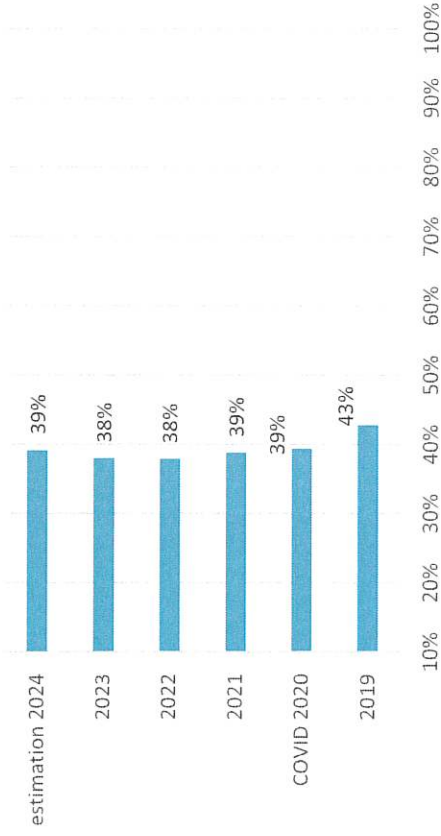
i. Evolution des marges de manoeuvre budgétaire 2019 à 2024

Evolution des marges de manoeuvre budgétaires depuis 2019 en M €



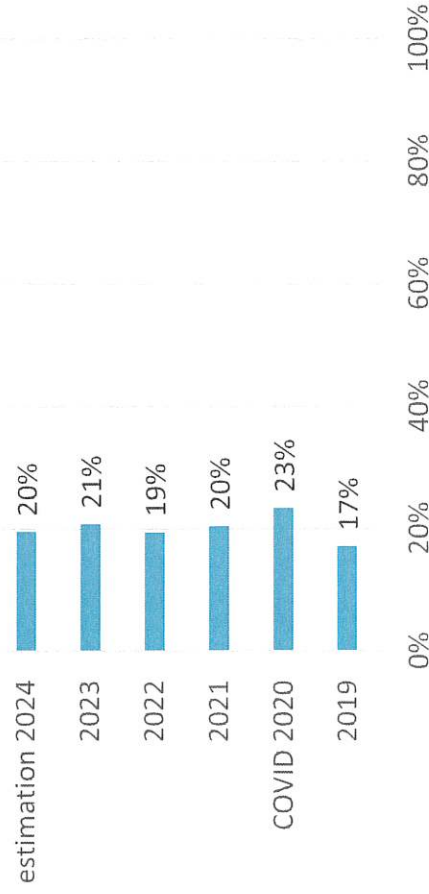
ii. Evolution du taux de rigidité du budget

Evolution du Taux RIGIDITE BUDGETAIRE depuis 2019



iii. Evolution du taux d'épargne brute

Evolution du taux EPARGNE BRUTE depuis 2019



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement. + le % est bas, meilleure est la capacité d'investissement de la Commune

OBJECTIFS d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune en :

- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et en optimisant les achats (groupement de commandes, mise en concurrence systématique ...)
- Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services...)

Le taux d'épargne : l'EPARGNE BRUTE constitue la ressource interne dont dispose la Commune pour financer les projets d'INVESTISSEMENTS.

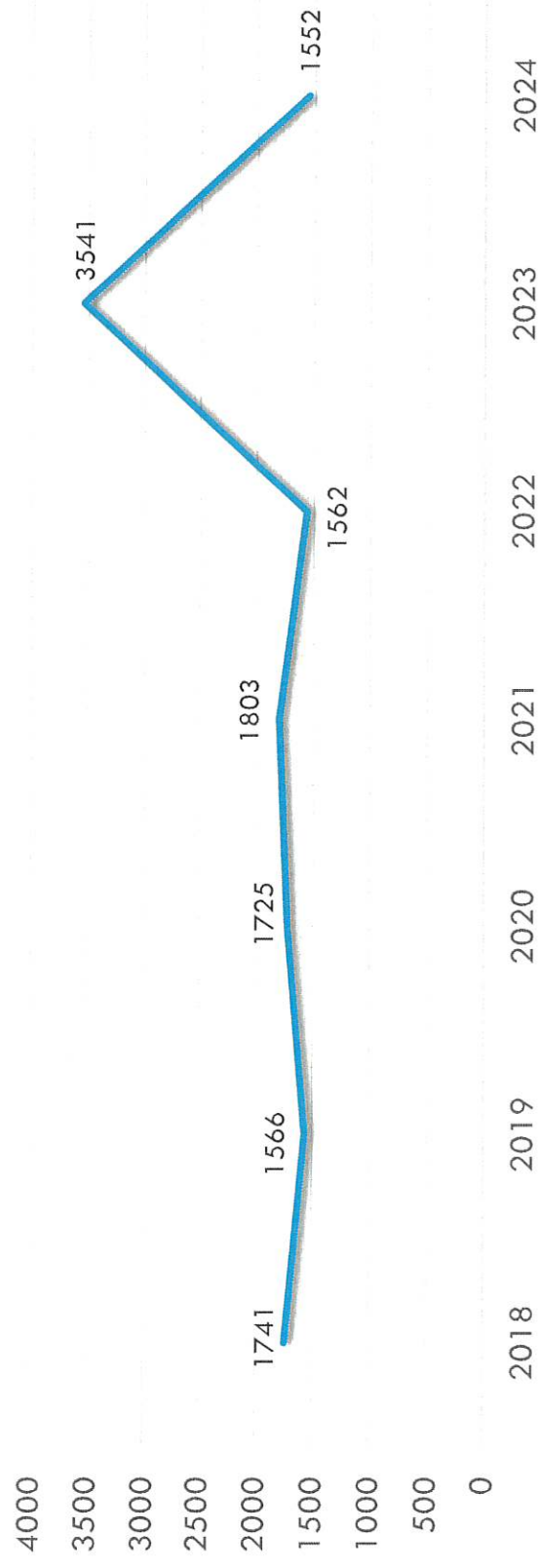
Depuis 2021, en moyenne la Commune dispose de 20% de ses recettes de fonctionnement pour financer ses projets d'investissement

NB : Seuil < 8% = situation tendue

3-2 – Section d'Investissement

a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2019 à 2024

Dépenses d'équipement en milliers d'€ depuis 2019



Détail des dépenses d'équipement en 2024 :

- 47 % des dépenses correspondent à la fin de la construction du GYMNASSE sur le site Bagatelle
- 16 % travaux d'installation de la vidéoprotection phase 2 (VOIE PUBLIQUE + GARE + ZAE + GENDARMERIE)
- 10 % refecton voirie dont reconstruction du pont lieu-dit La Rivière
- 5.6% équipement des services dont acquisition d'une nouvelle déneigeuse / saleuse
- 5.5% programme de revitalisation du centre Bourg
- 4.3% réparation ou équipement des bâtiments communaux dont 3 changements de chaudières
- 2 % fin de l'étude de la reconstruction du quartier du Musée / Glycines
- 1.3 % démarrage de la démolition du l'ex site Gerflor

b. Programmation des investissements 2025
i. Projets d'investissement 2025

		INTITULE		RESTES A REALISER 31/12/2024 depenses	2025 autorisation à engager	DEPENSES BP 2025
137	458102	VOI	OPERATION COMPTE DE TIERS - REHAB POINT 50% ST VICTOR	24 552,35 €		0,00 €
	2315	VOI	REPARATION POINT LA RIVIERE - 50 % AMPLÉPUIS	24 552,33 €		15 000,00 €
16	2313	COMPL	COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF - MOE REHAB TOITURE + TABI	25 000,00 €		5 000,00 €
20	21351	BAT	BATIMENTS COMMUNAUX provisions imprévus			50 000,00 €
20	21838	ADM	SONORISATION EXTERIEUR HOTEL DE VILLE	1 346,00 €		0,00 €
20	2313	BAT	REHAB LA POSTE - MOE ET TRAVAUX	175 591,27 €		0,00 €
20	21351	BAT	CHANGEMENT CHAUDIERE OU GROSSE REPARATION (RAR Mus	28 155,50 €	20 000,00 €	0,00 €
20	21568	BAT	RENOUVELLEMENT DES EXTINCTEURS	3 048,00 €		3 000,00 €
20	21351	BAT	BATIMENT COMMUNAUX DONT PPE OCCULTANT VERRIERE - (RA	8 694,24 €		20 000,00 €
20	2188	DEPO	EQUIPEMENT FRIGO CENTRE TECHNIQUE	667,99 €		0,00 €
20	21351	BAT	ACCESSIBILITE DES ERP			5 000,00 €
20	2313	PM	ETUDE CONTRÔLE ACCES BAT COMMUNAUX + TRAVAUX PHASE 1			60 000,00 €
95	2313	DEPO	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL site Gerflor / PHASE DEMOL	451 299,00 €		0,00 €
24	21534	VOI	RESEAUX - RACCORDEMENT EDF - GAZ...	4 999,40 €		0,00 €
24	21568	VOI	POTEAU INCENDIE	1 491,60 €		5 000,00 €
84	21848	MEDIA	MEDIATHEQUE MOBILIER		500,00 €	1 000,00 €
96	2128	URBAN	CLOS DU CRET	13 713,00 €		0,00 €
97	2188	ADM	MATERIEL MAIRIE		1 000,00 €	2 000,00 €
98	21841	DIVEN	MATERIEL ECOLES	1 000,00 €		2 500,00 €
99	2152	VOI	SIGNALÉTIQUE ADRESSAGE	1 297,46 €		2 000,00 €
99	2152	VOI	MOBILIER URBAIN		2 000,00 €	5 000,00 €
99	2158	FET	GUIRLANDES LUMINEUSES	2 500,54 €		5 000,00 €
101	2188	BAT	MATERIEL SPORTIF	3 750,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €
102	21828	STECH	VEHICULE Service Technique (RAR achat camion déneigeuse	91 200,00 €		0,00 €
113	202	URBAN	PLU REVISION	19 076,00 €		0,00 €
115	2313	MAT	ECOLE LA MARELLE - RENOVATION ENERGETIQUE	300 000,00 €		100 000,00 €
144	2313	PRAB	REHABILITATION ECOLE PETIT PRINCE - RENOVATION ENERGETIQUE			80 000,00 €
116	2158	BAT	MATERIEL TECHNIQUE : outillage	1 000,00 €	5 000,00 €	7 000,00 €
116	215738	ESP	ACHAT TONDEUSE			13 000,00 €
117	21538	SPDIV	ECLAIRAGE PISTE BMX	19 681,00 €		5 000,00 €
120	21622	ADM	ARCHIVES - REFLECTION REGISTRES ETAT CIVIL		1 000,00 €	2 000,00 €
123	2313	SP4	CONSTRUCTION GYMNASÉ	9 968,00 €		7 000,00 €
125	2031	CMS	MAISON MEDICALE - etude agrandissement	13 479,00 €		11 521,00 €
127	2115	URBAN	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	68 254,00 €		131 746,00 €
136	2031	MUS	ETUDE QUARTIER MUSEE THIMONIER / LES GLYCINES	12 548,00 €		25 000,00 €
137	2151	VOI	REFLECTION VOIRIE COMMUNALE (RAR réflexion chaussée and	54 803,67 €		50 000,00 €
138	21351	SOC	FOYER PERSONNES AGEES			2 000,00 €
139	2318	PM	INSTALLATION VIDEOPROTECTION - solde PHASE 2	47 722,00 €		- €
140	20422	URBAN	OPAH-RU	19 790,17 €		89 076,00 €
140	2031	URBAN	REVITALISATION CENTRE VILLE -AMO ZONE RENCONTRE	216 914,83 €		763 600,00 €
141		SOCDI	CONSTRUCTION NOUVEL HOPITAL			
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT 2025 :				1 646 095,35 €	32 000,00 €	1 472 443,00 €

ii. Plan pluriannuel d'investissement

Ce document permet de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années :

PPI AMPLEPUIS 2023 - 2028										
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :	INDICE VERT notation	HT	TTC	2023 et avant	2024	Restes à Réaliser 2024	BP 2025	2026	2027	2028
Salle de gymnastique (achevé)		3 529 897,78 €	4 235 877,33 €	3 494 400,29 €	724 509,04 €	9 968,00 €	7 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	103 277,53 €
Construction d'un CTM		1 083 333,33 €	1 300 000,00 €	325 819,25 €	19 604,22 €	451 299,00 €		300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Revitalisation centre bourgs dont parking de la Cure		1 971 158,22 €	2 365 389,86 €	429 526,02 €	55 349,01 €	216 914,83 €	763 600,00 €	87 226,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €
OPAH-RU		485 960,90 €	485 960,90 €	87 939,07 €	29 929,66 €	19 790,17 €	89 076,00 €	600 000,00 €		
Réaménagement du site du musée et abords (dont acquisition Glycines)		476 666,67 €	793 378,07 €	75 963,00 €	79 867,07 €	12 548,00 €	25 000,00 €			
Hôpital		850 000,00 €	850 000,00 €					285 000 €	285 000,00 €	280 000,00 €
Agrandissement du Centre de santé		437 500,00 €	525 000,00 €				11 521,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	
Bâtiments communaux	changement chaudière	315 771,62 €	378 925,94 €	58 609,94 €	58 404,27 €	41 911,73 €	50 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
REHABILITATION DES BÂTIMENTS :										
dont LA POSTE		149 246,06 €	179 095,27 €		3 504,00 €	175 591,27 €				
dont SALLE BOURBON toiture		25 000,00 €	30 000,00 €			25 000,00 €	5 000,00 €	- €		
dont école LA MARELLE		616 756,67 €	740 108,00 €		108,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	340 000,00 €		
dont école LE PETIT PRINCE		400 000,00 €	480 000,00 €				80 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
dont CENTRE SOCIAL		930 000,00 €	1 116 000,00 €					16 000,00 €	100 000,00 €	1 000 000,00 €
Accessibilité ERP dont contrôle d'accès		104 450,00 €	125 340,00 €		5 340,00 €		60 000,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	
Clos du Crêt		205 704,78 €	246 845,74 €	170 638,84 €	2 493,90 €	13 713,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Voierie communale - Réseaux - reconstruction Pont-adressage		592 403,05 €	710 883,66 €	104 906,68 €	291 779,63 €	114 197,35 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Vidéoprotection		403 983,48 €	484 780,18 €	181 547,34 €	255 510,84 €	47 722,00 €				
Equipement des services dont PISTES BMX (led)		221 289,90 €	265 547,88 €	26 680,38 €	87 736,50 €	116 631,00 €	34 500,00 €			
Requalification site Balmon		502 275,00 €	602 730,00 €	- €	2 730,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
révision du PLU		63 426,41 €	76 111,69 €	25 442,69 €	31 593,00 €	19 076,00 €				
Acquisitions immobilières		882 364,27 €	882 364,27 €	82 364,27 €		68 254,00 €	131 746,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL DEPENSES		14 247 188,13 €	16 874 838,79 €	5 063 837,77 €	1 648 459,14 €	1 646 095,35 €	1 407 443,00 €	2 858 226,00 €	1 961 000,00 €	2 289 277,53 €
Etat			1 537 394,00 €	192 000,48 €	324 873,52 €	295 520,00 €		255 000,00 €	270 000,00 €	200 000,00 €
Région			569 558,80 €	90 000,00 €	70 878,00 €		53 680,80 €	150 000,00 €		
Département			1 466 123,00 €	686 882,00 €	79 777,50 €	119 463,50 €	- €	230 000,00 €	350 000,00 €	
COR			174 734,00 €	- €	127 134,00 €	- €	15 000,00 €		32 600,00 €	
autres organismes			601 959,18 €	41 580,65 €	49 660,53 €	168 118,13 €		309 999,87 €	19 800,00 €	12 800,00 €
Cessions immobilières ou biens corporels			245 220,00 €	239 740,00 €	2 480,00 €	- €	3 000,00 €			
FCTVA			2 404 172,47 €	802 735,39 €	265 503,58 €	255 582,72 €	194 653,31 €	374 995,44 €	228 015,60 €	282 686,45 €
emprunt			4 450 000,00 €	1 500 000,00 €	100 000,00 €		500 000,00 €	785 000,00 €	785 000,00 €	780 000,00 €
autofinancement			5 425 177,34 €	1 510 899,25 €	494 030,01 €	736 533,00 €	641 108,89 €	753 230,69 €	275 584,40 €	1 013 791,08 €
TOTAL RECETTES			16 874 338,79 €	5 063 837,77 €	1 648 459,14 €	1 646 095,35 €	1 407 443,00 €	2 858 226,00 €	1 961 000,00 €	2 289 277,53 €

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures dans un contexte de restriction générale (baisse des enveloppes des financeurs)
- Optimiser l'épargne brute (travail sur des outils de pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement, suivi du plan de sobriété mis en place depuis 2023)
- Conservant une capacité de désendettement satisfaisante

Objectifs 2025 : maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement.

Des autorisations de programme et crédits de paiement ont été mises en place concernant les projets d'investissement pluriannuels.

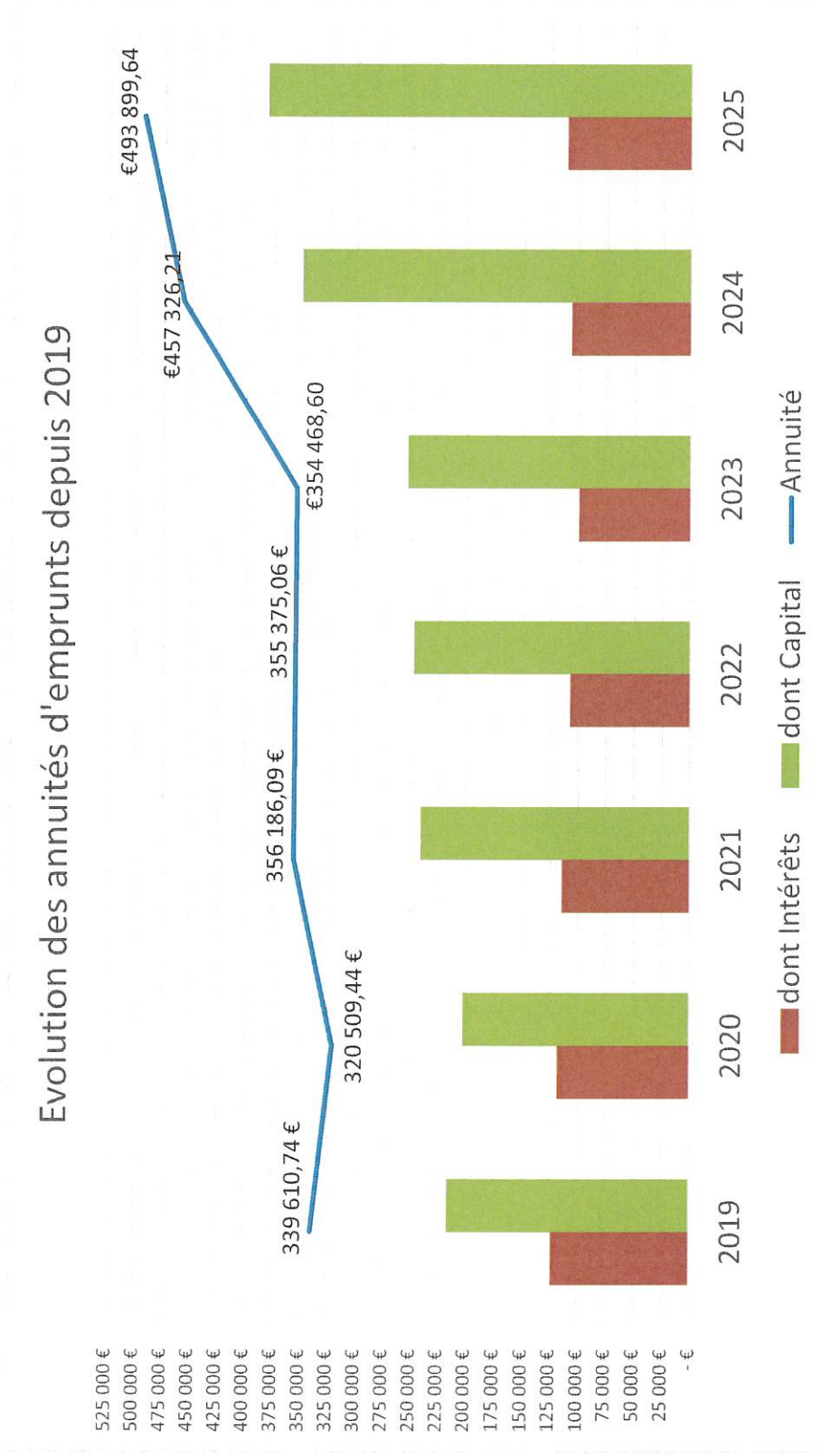
c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2025

REAMENAGEMENT PARKING DE LA CURE :

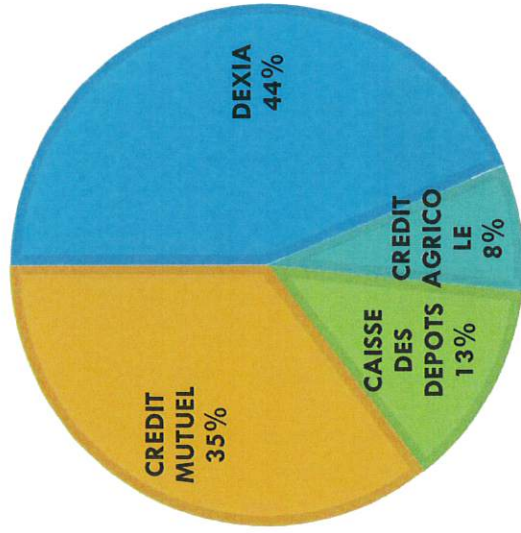
DEPENSES	€ HT	
travaux	760 958,00 €	
études/MOE	53 115,00 €	
TOTAL	814 073,00 €	
RECETTES		%
DSIL	130 000,00 €	16%
DEPT	130 000,00 €	16%
AGENCE DE L'EAU	260 000,00 €	32%
AUTOFINANCEMENT	294 073,00 €	36%

4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2019 à 2025



b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er} 01/2025



Au 1er janvier 2025, l'encours global de la dette s'élève à 3 968 137 € dont :

Par type de taux :
TAUX FIXE GARANTI : 3 133 059 €

TAUX FIXE AVEC BARRIERE
EURIBOR SIMPLE : 835 077 €

Par Etablissement bancaire :

DEXIA : 1 737 197 €

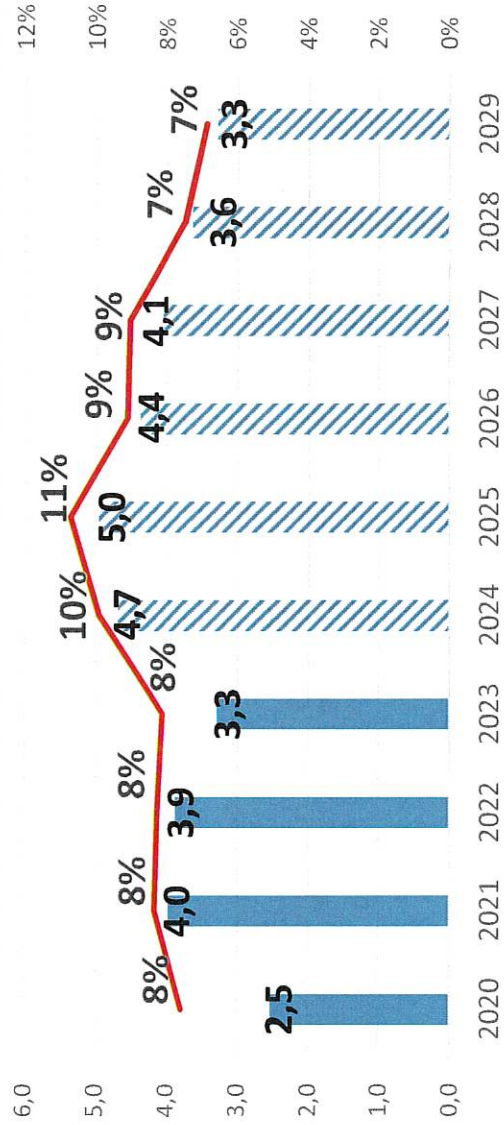
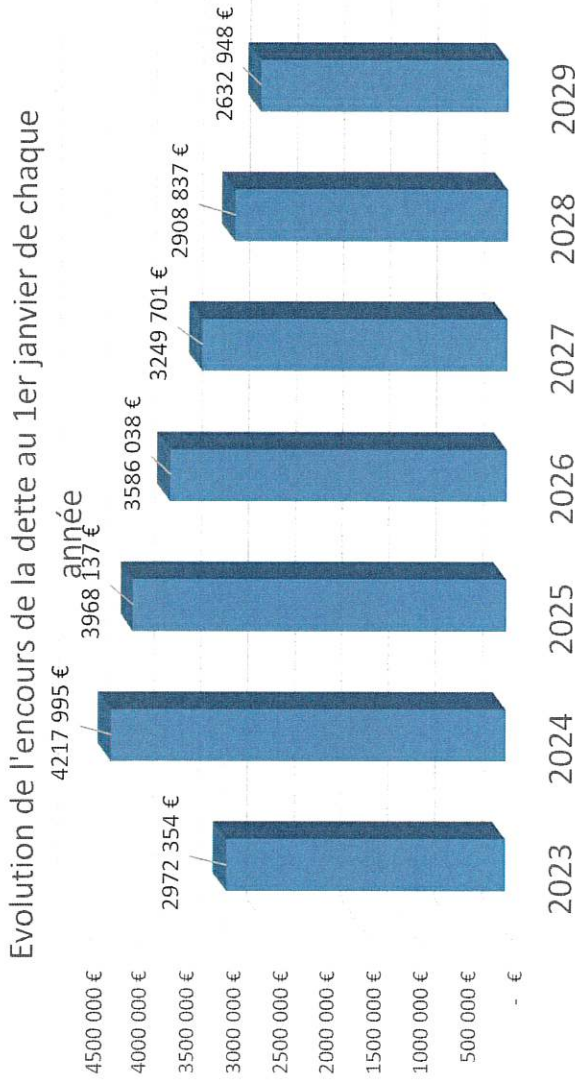
CREDIT AGRICOLE : 310 737 €

CAISSE DES DEPOTS : 508 836 €

CREDIT MUTUEL : 1 411 365 €

Prêteur	Date contrat	Montant initial	Type de taux	1 ^{ère} échéance	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Dette en Capital au 01/01/2025	Echéance capital 2025
DEXIA	29/09/2010	600 000,00 €	F	01/03/2011	01/12/2025	PISCINE	40 000,00 €	40 000,00 €
DEXIA	29/09/2010	259 344,00 €	F	01/04/2011	01/01/2026	CHAUFFERIE BOIS & PISCINE	25 405,83 €	20 262,83 €
CRCA	18/06/2013	900 000,00 €	F	31/07/2013	31/07/2027	PPE	210 737,73 €	67 933,71 €
CRCA	17/08/2024	100 000,00 €	F	27/01/2025	27/12/2028	ACQUISITION CAMION DENEIGEUSE	100 000,00 €	23 599,37 €
DEXIA	27/04/2005	815 340,00 €	F EURIBOR	01/05/2006	01/05/2035	TRAVAUX D' INVESTISSEMENT	440 563,99 €	31 010,86 €
CDC	20/05/2020	700 000,00 €	F	20/11/2020	20/08/2035	REHABILITATION FRICHE ROBIN MARIETTON	508 836,89 €	45 785,38 €
DEXIA	21/06/2006	625 000,00 €	F EURIBOR	01/05/2009	01/05/2038	COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE -	394 513,86 €	20 680,68 €
DEXIA	30/06/2006	625 000,00 €	F	01/01/2009	01/01/2038	CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE	371 101,90 €	20 993,53 €
DEXIA	24/11/2007	725 000,00 €	F	01/04/2010	01/01/2039		465 611,55 €	21 691,42 €
CM	11/08/2023	1 500 000,00 €	F	31/01/2024	31/01/2038	CONSTRUCTION GYMNASE	1 411 365,64 €	90 141,14 €
							3 968 137,39 €	382 098,92 €

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2020 (prospective jusqu'en 2029)



Commentaire :

Impact du nouvel emprunt contracté pour la CONSTRUCTION DU GYMNASIUM en 2024 (1 500 000 € à 1.70% sur 15 ans) et nouvel emprunt de 100 000 € en 2025 (4 ans aux taux de 3.79%) pour le remplacement camion déneigeuse.

- Fin 2025 fin de remboursement de l'emprunt de 600 000€
- En 2026 fin de l'emprunt de 259 344 € tous deux contractés en 2010
- En 2027 fin de remboursement de l'emprunt de 900 000€ contracté en 2013.

3 emprunts, représentant 1 759 344 € de capital emprunté,

Capacité de désendettement : nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne nette.

2025 : 5 années et 2026 : 4,4 années, si RRF* constantes et sans nouveaux emprunts.

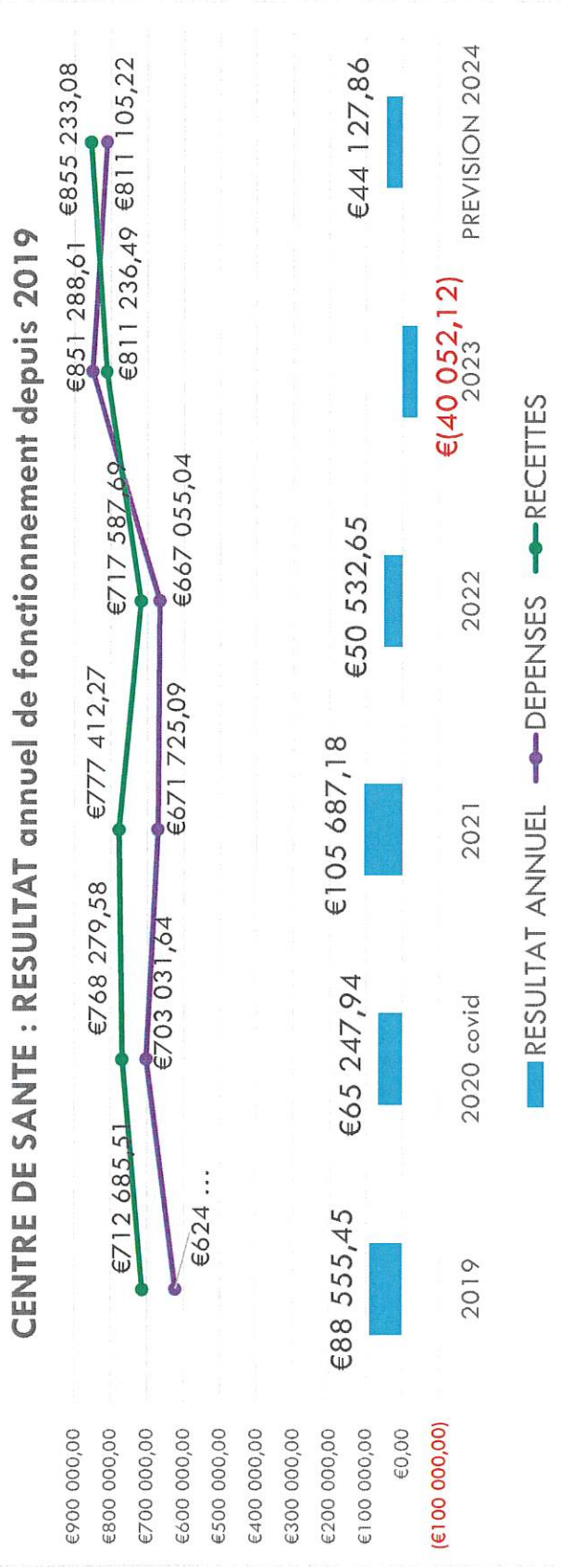
NB : < 12 ans = bonne capacité de désendettement

Taux d'endettement : 11% en 2025 pour retrouver un taux de 9% en 2026 à RRF constantes (référence 2024).

RRF = recettes réelles de fonctionnement

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC DE COUCY

a. Le Centre municipal de santé



RESULTAT 2024 :

- Evolution nombre actes / an :

2019	2020 - COVID	2021	2022	2023	2024
17837	20584	19263	18282	19671	19221
- Constat : le coût d'un acte (frais de personnel / nombre d'actes) évolue plus rapidement que le produit d'un acte (comprenant le prix de la consultation + les forfaits centre de santé) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
produits / acte	26,73 €	27,07 €	28,30 €	26,68 €	27,13 €	28,92 €
coût personnel / acte	30,92 €	30,33 €	30,77 €	32,22 €	35,41 €	37,52 €

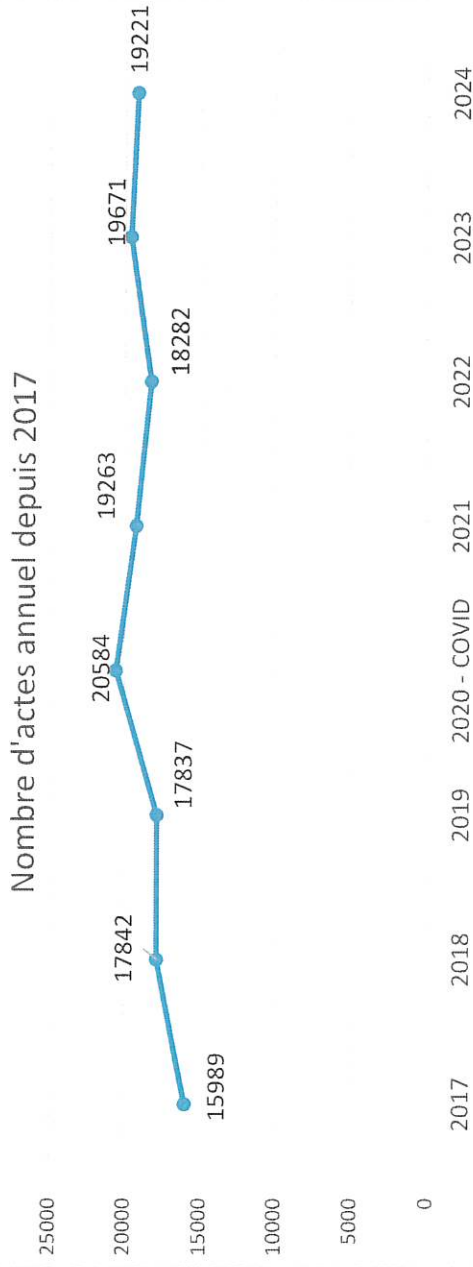
En 2019 l'encaissement d'une consultation couvrait 86% du salaire du Médecin, alors que depuis 2023 elle couvre 77%.

- Pour mémoire en 2023, les dépenses comprenaient 60 000€ de bascule du résultat du centre de santé au budget Principal pour financer la climatisation du Centre de santé

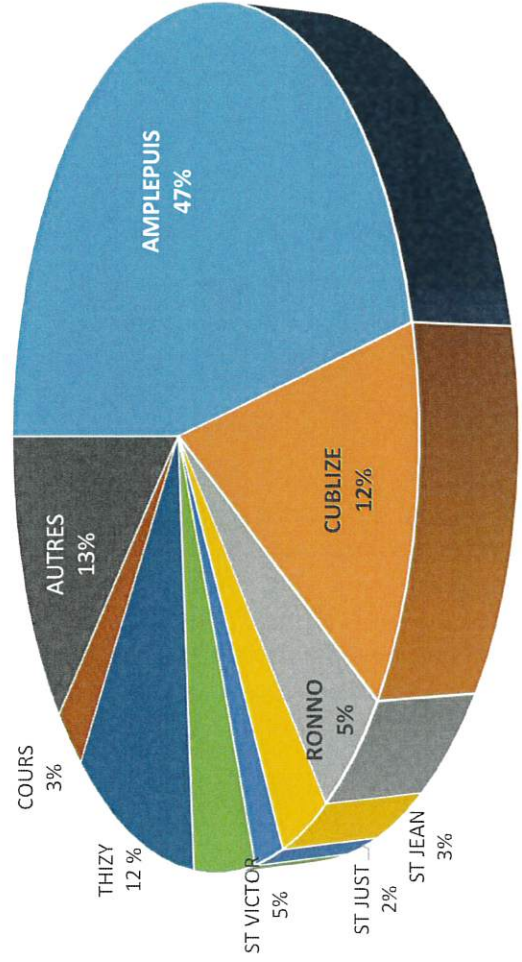
- Les effectifs actuels du **CENTRE MUNICIPAL DE SANTE** :

Moyenne annuelle ETP MEDECINS 2024 : 5,97 ETP
 Rappel moyenne ETP 2023 : 6,17 ETP

moyenne ETP SECRETAIRES MEDICALES 2024 : 1,97 ETP
 Rappel moyenne ETP SECRETAIRES MEDICALES 2023 : 1,97 ETP



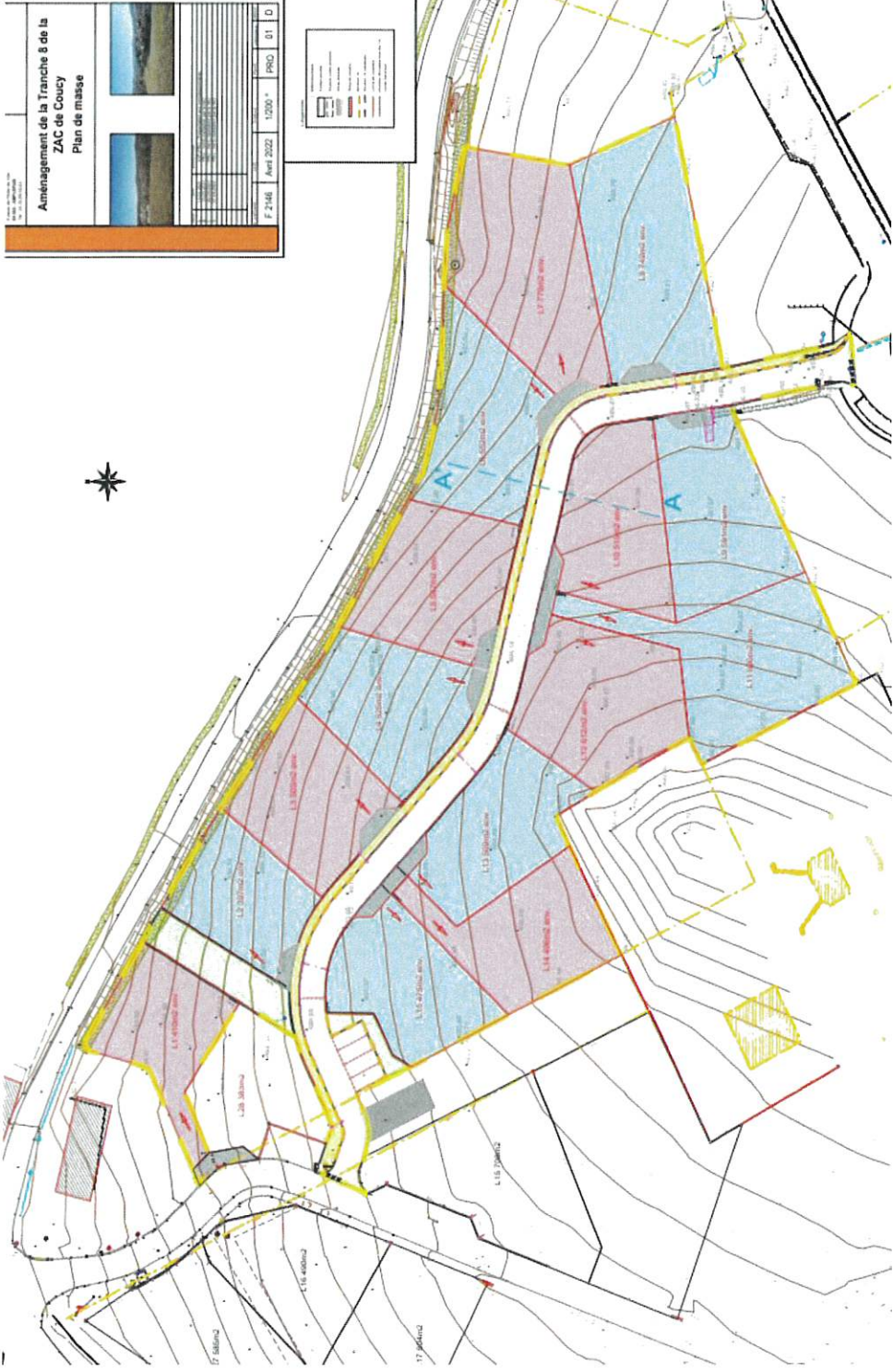
Actes année 2024 par Commune



64 % des actes ont été réalisés en faveur des Communes conventionnées (Amplepuis, Cublize et Ronno)

b. La ZAC de Coucy

La viabilisation de la tranche VIII (dernière tranche) s'est achevée au 1^{er} semestre 2023, permettant la commercialisation des 16 lots en fin d'année 2023. Au 01/01/2025 il reste 7 lots disponibles dans la tranche VII et 12 lots dans la tranche VIII, soit 18 lots disponibles sur les 159 lots aménagés sur la totalité de la ZAC COUCY.



Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépendances réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépendances réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Effort fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il reflète les différences de taux d'imposition

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "auto-financement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

